

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En notre qualité de commissaire aux comptes de « SICAV SECURITY », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de «SICAV SECURITY», qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 31 décembre 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.142.683DT et un résultat net de la période du quatrième trimestre 2017 s'élevant à 19.975 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Au cours du quatrième trimestre 2017, l'actif de la «SICAV SECURITY» a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Au 31 décembre 2017, ce taux est de l'ordre de 25,35%.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, et en dehors de l'observation ci haut indiquée, nous n'avons pas relevé de faits pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur ainsi que la fidélité de l'image traduite par les états financiers intermédiaires ci-joints de la société «SICAV SECURITY» arrêtés au 31 décembre 2017, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 31 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes:

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF-

Ahmed BELAIFA

BILAN
ARRETE AU 31-12-2017
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIF</u>			
AC1 -	Portefeuille titres	854 014	886 292
AC1a	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1 302 616	261 278
AC1b	Obligations et valeurs assimilées	3.2 551 398	625 014
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités	290 082	230 262
AC2a	Placements monétaires	3.4 212 568	201 355
AC2b	Disponibilités	77 514	28 907
AC3 -	Créances d'exploitation	-	-
AC4 -	Autres actifs	-	-
Total Actif		1 144 096	1 116 554
<u>PASSIF</u>			
PA1	Opérateurs créditeurs	3.6 1 141	1 115
PA2	Autres créditeurs divers	3.7 272	267
Total Passif		1 413	1 382
<u>ACTIF NET</u>			
CP1	Capital	3.8 1 110 783	1 078 674
CP2 -	Sommes distribuables	31 900	36 498
CP2a	Sommes distribuables des exercices antérieurs	59	29
CP2b	Sommes distribuables de la période	31 841	36 469
Actif Net		1 142 683	1 115 172
Total Passif et Actif Net		1 144 096	1 116 554

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-10-2017 AU 31-12-2017
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND			Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Exercice clos le au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Exercice clos le au 31/12/2016
PR1 -	Revenus du Portefeuille Titres	3.3	7 690	40 858	7 768	40 494
PR1a	Dividendes		-	8 764	-	9 036
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 690	32 094	7 768	31 458
PR2	Revenus des placements monétaires	3.5	2 618	8 291	2 640	10 312
Total Revenus des Placements			10 308	49 149	10 408	50 806
CH1	Charges de gestion des placements	3.9	(3 359)	(13 206)	(3 305)	(13 135)
Revenus Nets des Placements			6 949	35 943	7 103	37 671
CH2	Autres charges	3.10	(1 171)	(3 973)	(300)	(1 233)
Résultat d'Exploitation			5 778	31 970	6 803	36 438
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		-	(129)	(36)	31
Sommes distribuables de la Période			5 778	31 841	6 767	36 469
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	129	36	(31)
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		14 197	41 638	8 533	10 552
	Frais de négociation de titres		-	(73)	(13)	(20)
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-	3 917	(3 854)	(6 609)
Résultat Net de la Période			19 975	77 452	11 469	40 360

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-10-2017 AU 31-12-2017
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2016
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	19 975	77 452	11 469	40 360
AN1a - Résultat d'exploitation	5 778	31 970	6 803	36 438
AN1b - Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	14 197	41 638	8 533	10 552
AN1c - Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	-	3 917	(3 854)	(6 609)
AN1d - Frais de négociation de titres	-	(73)	(13)	(20)
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	(36 056)	-	(33 119)
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	0	(13 886)	(1 179)	6 297
AN3a <u>Souscriptions</u>	2 664	5 169	477	24 105
CSS Capital	2 487	4 890	463	23 271
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	102	110	(1)	247
RSD Régularisation des sommes distribuables	75	169	15	587
AN3b <u>Rachats</u>	(2 664)	(19 055)	(1 657)	(17 808)
CSR Capital	(2 487)	(18 103)	(1 602)	(17 077)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	(102)	(270)	(5)	(171)
RSD Régularisation des sommes distribuables	(75)	(682)	(50)	(560)
Variation de l'actif net	19 975	27 510	10 290	13 538
AN4 - <u>Actif net</u>				
AN4a Début de période	1 122 708	1 115 172	1 104 882	1 101 634
AN4b Fin de période	1 142 683	1 142 683	1 115 172	1 115 172
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>				
AN5a Début de période	64 273	65 070	65 139	64 695
AN5b Fin de période	64 273	64 273	65 070	65 070
Valeur liquidative	17,779	17,779	17,138	17,138
AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	7,06%	7,01%	4,13%	3,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31/12/2017 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31/12/2017 un montant de 302.616 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif Net
Actions	16 974	84 173	247 030	21,62%
BNA	398	3 264	4 667	0,41%
BT	2 400	3 600	19 341	1,69%
ENNAKL AUTOMOBILES	850	9 095	10 695	0,94%
HANNIBAL LEASE	280	2 282	2 296	0,20%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	34 563	3,02%
MONOPRIX	2 160	6 111	24 777	2,17%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000	53 264	4,66%
MEUBLE INTERIEUR	1 363	6 443	3 380	0,30%
SFBT	3 798	11 637	74 992	6,56%
UIB	850	9 560	19 055	1,67%
Titres OPCVM	533	55 345	55 586	4,86%
CAP OBLIG SICAV	533	55 345	55 586	4,86%
Total	17 507	139 518	302 616	26,48%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 4^{ème} trimestre 2017 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/10/2017	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2017
Actions et Droits	9	480	-	-	-	489
HANNIBAL LEASE NS (*)	9 (**)	480	-	-	-	489

(*) 60 actions assimilés aux anciennes

(**) Relatifs aux droits de souscriptions

3.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31/12/2017 un montant de 551 398 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
Emprunts d'Etat	1 100	183 350	189 268	16,56%
BTA 5,5% MARS 2019	100	95 850	99 394	8,70%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	87 500	89 874	7,87%
Emprunts des sociétés	6 250	353 003	362 130	31,69%
ATL 2013-2	600	36 000	36 267	3,17%
ATTIJ LEASING 2015/1	1 000	60 000	62 539	5,47%
ATTIJARI BANK SUB 2015	500	30 000	30 306	2,65%
BTE 2016	550	55 000	58 042	5,08%
BTK 2012-1	700	20 003	20 132	1,76%
CHO COMPANY 2009	600	15 000	15 002	1,31%
CIL 2015/2	500	30 000	30 318	2,65%
HL 2013/2	300	12 000	12 580	1,10%
HL 2016/2	250	20 000	20 114	1,76%
TL 2017-1	250	25 000	25 860	2,26%
UIB 2009/1	500	30 000	30 646	2,68%
UIB 2011-1	500	20 000	20 324	1,78%
Total	7 350	536 353	551 398	48,25%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des emprunts des sociétés au cours du 4^{ème} trimestre 2017 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/10/2017	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2017
Obligations et Valeurs assimilées						
Emprunts de sociétés	205 502	-	54 500	54 500	-	151 003
CIL 2015/2	40 000	-	10 000	10 000	-	30 000
ATTIJ BANK SUB 2015	40 000	-	10 000	10 000	-	30 000
BTK 2012/1	30 002	-	10 000	10 000	-	20 003
ATL 2013-2	48 000	-	12 000	12 000	-	36 000
HL 2016/2	25 000	-	5 000	5 000	-	20 000
CHO COMPANY 2009	22 500	-	7 500	7 500	-	15 000
Total	205 502	-	54 500	54 500	-	151 003

3.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 7.690 DT pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Exercice Clos le 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Exercice Clos le 31/12/2016
Revenus des Actions (Dividendes)	-	8 764	-	9 036
Revenus des Emprunts d'Etat	2 228	9 141	2 389	9 506
Revenus des Emprunts des Sociétés	5 462	22 953	5 379	21 952
Total	7 690	40 858	7 768	40 494

3.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2017 à 212.568DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
PLT 29-01-2018 ATB 3 mois à 6%	110	110 000	110 911	9,71%
PLT 26-02-2018 ATB 6 mois à 6%	100	100 000	101 657	8,90%
Total	210	210 000	212 568	18,60%

3.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2.618 DT pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du quatrième trimestre 2017 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Exercice Clos le 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Exercice Clos le 31/12/2016
Revenus des Placements à Terme	2 618	8 291	2 640	10 312
Total	2 618	8 291	2 640	10 312

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.141DT au 31/12/2017 contre 1.115DT au 31/12/2016.

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/12/2017	Valeur au 31/12/2016
TCL à payer	8	8
Retenue à la Source	167	167
Redevance CMF	97	92
Total	272	267

3.8 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période du 01/10/2017 au 31/12/2017 s'élève à 19.975 DT et se détaille comme suit:

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	14 197
Variation de la part Revenu	5 778
Variation de l'Actif Net	19 975

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2017 se détaillent ainsi :

	Capital au 01/10/2017	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2017
Montant	1 065 462	2 487	(2 487)	1 065 462 (*)
Nombre de titres	64 273	145	(145)	64 273
Nombre d'actionnaires	38	2	(6)	34

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01/01/2017. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2017 au 31-12-2017).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2017
Capital sur la base part de capital de début de période	1 065 462
Variation des +/- values potentielles sur titres	41 638
+/- values réalisées sur cession de titres	3 917
Frais de Négociation de titres	(73)
Régul des sommes non distribuables de la période	(161)
Capital au 31/12/2017	1 110 783

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Exercice Clos le 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Exercice Clos le 31/12/2016
Rémunération du Gestionnaire	3 359	13 206	3 305	13 135
Total	3 359	13 206	3 305	13 135

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du 4ème trimestre 2017 s'élève à 3.359 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

3.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, la contribution conjoncturelle ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du	Exercice	Période du	Exercice
	01/10/2017	Clos le	01/10/2016	Clos le
	au		au	
	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016
Redevance CMF	285	1 119	280	1 113
TCL	26	121	20	119
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle(*)	861	2 733	-	-
Autres Charges	-	-	-	1
Total	1 171	3 973	300	1 233

(*) L'article 48 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumise à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées. Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV SECURITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité. En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 2.733 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et été payée au Trésor public à la fin de cet exercice.